

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU COMITÉ DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL DE LA VILLE DE ST-QUENTIN
ET DES COLLECTIVITÉS AFFILIÉES
DU LUNDI 12 JUIN 2017

PROCÈS-VERBAL

Les membres du Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales se sont réunis le lundi 12 juin 2017 à 9h00 dans la salle René Baube au 2^{ème} étage du Palais de Fervaques.

Étaient présents :

M. Patrick GRIS	Président
Mlle Sylvie CARPENTIER	Trésorière
Mme Marianne VERPLANCKE-KESSLER	Trésorière adjointe
M. Emmanuel DAUMONT	Secrétaire
Mme Émilie RENAUDIN	Archiviste
M. Michel DEAL	Membre du conseil d'administration
Mme Monique BONON	Membre du conseil d'administration
M. Pascal BRUNELLE	Membre du conseil d'administration
M. CASIER Serge	Membre du conseil d'administration
M. Nicolas HUGET	Membre du conseil d'administration
Mme Sandrine GADROY	Membre du conseil d'administration
Mme Sylvaine GAGNEUR	Membre du conseil d'administration
M.MENDES Angelo	Membre du conseil d'administration

Absents excusés ayant donné un pouvoir : M. Remy DELANNOY (pouvoir à M. Serge CASIER), Mme Séverine SAUNIER (pouvoir à M. Nicolas HUGET), M. Jean-Marie PAYEN (pouvoir à Mme Sylvie CARPENTIER), Mme Georgette STRUVE (pouvoir à Mme Marianne VERPANCKE-KESSLER), M. Laurent PIPART (pouvoir à M. Emmanuel DAUMONT) et M. Laurent GOUBET (pouvoir à Mme Sandrine GADROY).

Absents excusés n'ayant pas donné de pouvoir : Aucun.

Absents non excusés et donc sans pouvoir : M. Gabriel LEROY,

Membres consultatifs présents : M. Philippe LEGE, représentant l'administration.

Membres consultatifs excusés : Mme Marie-Odile LEFEVRE, Présidente du SIAD

ORDRE DU JOUR

- Désignation du prochain commissaire aux comptes.

La séance débute à 9h05.

Le Président vérifie les pouvoirs et constate que le quorum est atteint.

Le Président déclare le conseil d'administration ouvert.

① Désignation du prochain commissaire aux comptes.

Le Président prend la parole en indiquant que le conseil d'administration doit désigner un nouveau commissaire aux comptes, car le bilan du cabinet CTN validé lors de l'assemblée générale du C.O.S du 6 juin 2017 était le dernier, ce cabinet fonctionnant en nombre de bilans et non de date en date.

Le Président précise que M. RIFFLART lui avait conseillé de réunir rapidement un conseil d'administration après l'assemblée, car ce ne serait pas justifiable de rester trop longtemps sans commissaire aux comptes.

Le Président informe qu'il a contacté deux commissaires aux comptes sur Saint-Quentin et qu'il y a une proposition extérieure. Un document avec les propositions est donné aux administrateurs avec le détail des propositions et le montant des trois cabinets comptables.

Le Président informe le conseil d'administration qu'il a rencontré les deux commissaires aux comptes de Saint-Quentin.

Le Président dit qu'actuellement le C.O.S payait 6 000 € / an pour le cabinet comptable.

Le Président indique que le but de faire différentes demandes, plutôt que de reconduire automatiquement le même commissaire aux comptes, comme cela se pratiquait auparavant, était de voir ce qu'il était possible d'être fait et surtout, le Président voulait de la proximité, c'est-à-dire, avoir un commissaire aux comptes qui soit sur Saint-Quentin pour que lorsqu'il a besoin d'un renseignement, qu'il puisse s'y rendre rapidement plutôt que d'être tributaire d'un cabinet extérieur qui nous envoie une personne trois semaines plus tard.

Un élu FA-FPT demande si la proposition du commissaire aux comptes qui vient de terminer le bilan pour le COS fait partie des trois propositions.

Le Président répond positivement.

Un élu CGT demande quelles sont les propositions des cabinets sur Saint-Quentin.

Le Président répond la 1 et la 2.

Un élu CGT demande s'il y a eu des appels d'offres.

La Trésorière répond qu'il n'y a pas obligation de faire des appels d'offres.

Le Président rappelle que c'est la trésorière et lui qui ont rencontré les deux cabinets de Saint-Quentin, ils lui ont expliqué le fonctionnement des activités distribuées et le budget.

Le Président indique que les cabinets ont fait leur proposition à partir du budget et des heures pour les services qu'ils rendent.

Un élu CGT demande si les prix des propositions seront fixes à l'année et si le C.O.S ne devra rien régler au-delà, quelles que soient les interventions demandées.

Le Président répond que ces montants seront ceux indiqués sur les propositions, car lui et la Trésorière leur ont fourni les éléments comptables et les besoins du C.O.S, et que c'est à la suite de cela qu'ils ont fait leur proposition tarifaire.

Le Président indique qu'il a également recherché des commissaires aux comptes qui avaient l'habitude de travailler avec les associations, car ce n'est pas la même comptabilité qu'une entreprise. Donc les deux propositions de Saint-Quentin s'occupent déjà de différentes associations.

Un élu CGT demande s'il y aura un audit en cas de changement de commissaire aux comptes.

Le Président répond que si c'est un nouveau commissaire aux comptes, ce dernier devra venir une première fois pour voir où le C.O.S en est sur ce qui a déjà été réalisé et sur ce qui reste.

Le Président indique que la proposition à 6 000 € qui est la plus onéreuse, est celle de l'actuel commissaire aux comptes.

Un élu FA-FPT demande s'il n'y a pas eu possibilité de négociation.

Le Président lui répond que ce dernier était informé avant de faire sa proposition.

Un élu CGT demande si le commissaire aux comptes qui sera retenu s'engage à être plus présent lors des conseils d'administration qui seront sur le domaine financier.

Le Président répond que oui et qu'il participera principalement au dernier conseil d'administration avant l'assemblée générale à laquelle il sera présent et interviendra auprès des agents.

Le Président précise qu'un de ces cabinets propose de venir à l'assemblée générale avec un vidéoprojecteur, ce qu'il a l'habitude de faire, pour expliquer certains domaines de la comptabilité.

Un élu CGT confirme que ce serait bien d'avoir un cabinet local, car cela permettrait une réactivité plus rapide.

Le Président demande s'il y a encore des questions.

Plus aucune question n'étant posée, le Président passe aux votes.

Le Président met au vote la première proposition.

Aucune voix pour cette proposition.

Le Président met au vote la deuxième proposition.

Les membres du conseil d'administration votent pour à l'unanimité.

Le Président remercie les administrateurs présents et clôt la séance.

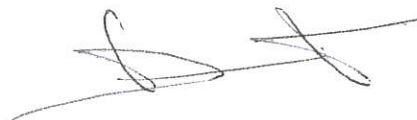
La séance se termine à 9h45
Saint-Quentin, le 21 juin 2017

Le Président,



P. GRIS

Le Secrétaire,



E. DAUMONT